

CONDITIONS SUSPENSIVES

- Les présentes sont soumises à la condition que l’acquéreur verse la somme de :

à l'ordre de :

à l'occasion de la signature d'un compromis qui devra intervenir avant le :

- À ce compromis sera annexé, notamment, le dossier de diagnostics techniques.
- Le vendeur et l'acquéreur s'engagent à ratifier ce compromis sans délai.

